



Monsieur Le Préfet,
Monsieur le Président du Département,
Madame la Vice-présidente du Département, en charge des finances, de l'éducation
et des collèges,
Madame la Directrice académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

L'actualité criminelle récente domine encore nos consciences républicaines et laïques.

« La barbarie ne gagnera pas ! »

Telle est l'expression publique de notre association d'éducation populaire après l'odieux assassinat de Monsieur Paty.

« Face au terrorisme, après le deuil et le recueillement, la stupeur et la douleur doivent laisser place à un large mouvement de mobilisation pour que pied à pied nous défendions notre bien commun : La République.

...

Sans relâche les valeurs républicaines, au premier rang desquelles la Laïcité et la Solidarité, doivent être affirmées.

...

La Fédération Générale des PEP poursuivra avec détermination et une vigueur renouvelée le combat pour l'émancipation contre l'obscurantisme. »

Le 20 octobre, la déclaration commune de l'ensemble des 18 associations d'éducation populaire montrait leur détermination à agir ensemble en coopération avec le Gouvernement et les services de l'Etat.

...

Sa conclusion :

« La République est forte de celles et ceux qui croient en elle et s'engagent pour elle. Elle est forte de l'union de ses composantes et de leur coopération. Acteurs de l'intérêt général, militants de la liberté, représentants de l'Etat, nous nous engageons par une exigence commune à bâtir des partenariats de premier plan indispensables à l'ambition et aux politiques publiques éducatives et de solidarité.»

D'où l'importance de la construction du socle républicain à traduire dans la réalité du terrain dans nos écoles, ici, en Seine-et-Marne.

La rentrée scolaire 2020 traduit encore les manques de moyens alloués à notre département et ne présage pas d'un vrai rattrapage budgétaire.

Comme nous l'avons déjà maintes fois souligné, il s'agit d'œuvrer pour une école de la République véritablement inclusive, mieux à même de lutter contre les déterminismes sociaux, au service d'une société elle-même inclusive, ce sont des dynamiques, des synergies qui enclenchent cette éducation inclusive pour tous.

Les associations complémentaires de l'enseignement public agissent au quotidien pour consolider ces enjeux.

Les décisions budgétaires qui nous sont présentées en conditionnent évidemment la mise en œuvre.

De ce fait, nous partageons l'inquiétude des enseignants et des familles, car nous ne pouvons ignorer le contexte difficile de fonctionnement des écoles et collèges dans notre département dans cette période de perturbations liées aux précautions sanitaires imposées par la pandémie du Covid 19. Et nous apportons notre soutien aux initiatives diverses d'interpellation des instances de l'Education Nationale.

Nous espérons un dialogue renforcé entre partenaires de la communauté éducative afin de permettre des choix de gestion des autorités académiques adaptés à la réalité seine-et-marnaise.

Comme nous l'avons déjà évoqué en cette instance, les PEP agissent dans différents domaines de l'éducation populaire.

Permettez que nous exprimions une grande satisfaction concernant les départs en vacances apprenantes à l'internat de Sourduin :

Grâce à une parfaite coordination avec les services académiques des 3 départements du 77, du 93 et du 94, la Fédération Générale des PEP s'est vue confier l'accueil cet été de 376 jeunes issus de quartiers prioritaires, dont 153 collégiens du 77.

L'AD PEP 77 a assuré les départs et retours de collégiens durant tout l'été à Melun et au Mée. Ce dispositif s'est poursuivi cet automne.

Les PEP 77 ont assuré le départ à Sourduin d'une cinquantaine de collégiens issus des quartiers prioritaires sur Melun et Le Mée soit 2 séjours durant les vacances de Toussaint. Rappelons que ces séjours, gratuits pour les familles concernent des élèves proposés par les principaux des collèges de ces secteurs. Nous en profitons pour remercier les chefs d'établissement pour leur implication.

Nous nous réjouissons de cette réussite.

Cependant permettez-nous d'exprimer ici un regret amer à propos du financement des ateliers relais dont nous sommes partenaires dans notre département:

En effet, nos professionnels ont assuré, dans des conditions difficiles, lors du 1^{er} confinement un accompagnement à distance au cas par cas et des projets conduits et finalisés auprès des collégiens des ateliers relais. Malgré cette continuité éducative activée et reconnue comme particulièrement efficiente auprès de ce public décrocheur par les équipes de direction des collèges, notre action n'a pas été reconnue sur le plan financier par les décideurs académiques.

Nous ne pouvons pas comprendre cette décision, ni non plus l'absence de dialogue malgré nos sollicitations répétées.

Permettez également que nous formulions un souhait dans le cadre de l'Ecole Inclusive :

La « nouvelle » circulaire APADHE, Accompagnement pédagogique à Domicile, à l'Hôpital et à l'Ecole, (ex-SAPAD), a été publiée le 27 août 2020 après plus de 2 ans d'attente. Elle permettra d'actualiser la précédente convention de partenariat entre la Fédération Générale des PEP et le Ministère de l'Education Nationale, déclinée en convention locale de partenariat entre l'AD PEP 77 et la Direction Départementale de l'Education Nationale.

Nous nous félicitons de cette actualisation.

En plus des empêchements scolaires pour raison de santé, le public concerné inclut dorénavant les cas de maternité, les refus scolaires anxieux et les enfants en situation de difficultés sociales majeures pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Ces nouvelles prises en charge permettront de compléter utilement l'action d'accompagnement de notre dispositif régional initié par les PEP, le SAMELY, Service d'Accompagnement des Mères Lycéennes, bien installé en Seine-et-Marne grâce au partenariat mis en place avec les services du Conseil Départemental et le réseau des professionnels médicaux de l'Education Nationale. 43 accompagnements durant l'année 2019.

C'est dire que le budget actuel d'heures d'enseignement à domicile ne peut suffire aux besoins connus sur notre département.

Nous souhaitons une actualisation du futur budget consacré à l'APADHE et comptons, Madame La Directrice Académique, sur votre plaidoyer dans ce domaine auprès de Monsieur le Recteur.

Je vous remercie.

Didier Clédat, représentant titulaire, AD PEP 77.
Melun, le 12 novembre 2020.